

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 Février 2026 - Délibération n° 2026/02/04

OBJET : ACQUISITION D'UNE DÉCHETTERIE MOBILE « MOVING TRI »

L'an deux mille vingt-six, le 24 février, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 20 Janvier, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAINÉ Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – RIGAUD Régis – FINI Alain – GARGUEL Karine – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAGRANGE Serge – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à M. Georges DESLOGES
2. M. Régis RIGAUD donne pouvoir à Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme Karine GARGUEL donne pouvoir à Mme Annick MALIVERT-LAGRAVE
5. Mme Nadine DESSEAUVE donne pouvoir à Mme Monique CAILLAUD
6. M. Serge LAGRANGE donne pouvoir à M. Guy CATHELOT

Suppléances : M. Bernard LUMY – Michel PICOURET

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	0			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° relatifs à la procédure adaptée ;
Vu le lancement de la consultation n° 2025-20 pour l'acquisition d'une déchetterie mobile, publiée le 16 décembre 2025 sur la plateforme de dématérialisation AWS ;

Considérant que l'acquisition d'une déchetterie mobile permet de renforcer le service de proximité pour le tri des déchets sur le territoire, notamment dans les zones isolées, tout en luttant contre les dépôts sauvages ;

Considérant qu'à l'issue de la consultation, une seule offre a été déposée sur la plateforme AWS par la société SEPRA Environnement (24 rue des Comtes du Forez, 42720 La Bénisson-Dieu) ;

Considérant que l'analyse technique de l'offre par les services a conclu à la conformité du matériel proposé, à savoir le modèle Moving 'Tri (brevet déposé), remorque auto-déployable de 19 tonnes équipées de 5 bennes de tri ;

Considérant que l'offre financière de la société SEPRA Environnement est conforme aux estimations et aux prix du marché pour ce type d'équipement spécifique ;

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget annexe CTDMA-EC de l'exercice 2026 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- ⑤ **Approuve** l'acquisition d'une déchetterie mobile Moving 'Tri auprès de la société SEPRA Environnement, 24 rue des Comtes de Forez – 42720 LA BÉNISSON-DIEU – SIRET 490 750 700 00034 ;
- ⑤ **Constata** l'offre unique déposée suite à la publicité sur la plateforme AWS et valide le choix de cet attributaire.
- ⑤ **Décide** de retenir l'offre pour un montant total de :
 - Montant HT : 182 000,00 € (incluant la fourniture et le transport)
 - TVA (20%) : 36 400,00 €
 - Montant TTC : 218 400,00 €
- ⑤ **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026, section d'investissement.
- ⑤ **Autorise** M. Le Président à notifier le marché et à signer l'acte d'engagement ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette acquisition.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY



The image shows a blue ink signature over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top, 'Le Président' in the center, and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom.